

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Cadre réglementaire :

- Arrêtés du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif et fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

**Cet imprimé est à remplir en trois exemplaires :**

- un exemplaire à faire parvenir au SPANC de la Communauté de Communes du Libournais, BP 2026, 21 avenue Maréchal Foch 33502 Libourne
- un exemplaire à faire parvenir à la Mairie concernée
- un exemplaire à conserver par le pétitionnaire

Pour toutes informations, veuillez vous adresser à la Communauté de communes du Libournais ([contact@cc-libournais.fr](mailto:contact@cc-libournais.fr) ou 05 57 25 01 51) Le technicien SPANC prendra directement contact avec vous pour vous accompagner dans votre projet.

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE DEMANDEUR

Nom & Prénom du propriétaire :

Adresse actuelle :

N° de téléphone :

Adresse du terrain :

Référence cadastrale (section & numéro) :

Numéro Permis de Construire :

Nature du projet :  installation neuve  réhabilitation

Concepteur du projet (architecte, maître d'œuvre ...) le cas échéant :

Nom & Adresse :

### PIECES A FOURNIR :

- ① Un plan de situation du terrain au 1/25000<sup>ème</sup>
- ② Un plan de masse (échelle 1/500<sup>ème</sup> ou 1/200<sup>ème</sup>) précisant :
  - La position de l'immeuble, les limites de propriété et habitations voisines
  - La position des différents ouvrages d'assainissement et des canalisations (dimensions et cotes)
  - La nature et le positionnement de l'exutoire des installations (côtes sorties eaux usées de l'installation, côtes terrain, côtes fil d'eau de l'exutoire sollicité)
  - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux, dans un rayon de 50 mètres
  - Le devenir des eaux pluviales
  - Le sens de la pente du terrain.
- ③ Une étude de sol (avec test de perméabilité) et définition de la filière d'assainissement (à faire réaliser par un bureau d'études)
- ④ Cas particuliers :  
\*Les autorisations de propriétaires ou gestionnaire du milieu récepteur en cas de rejet des effluents traités. L'étude particulière ou étude hydrogéologique si nécessaire.  
Pour un lotissement, joindre une copie du règlement d'assainissement EP et EU.

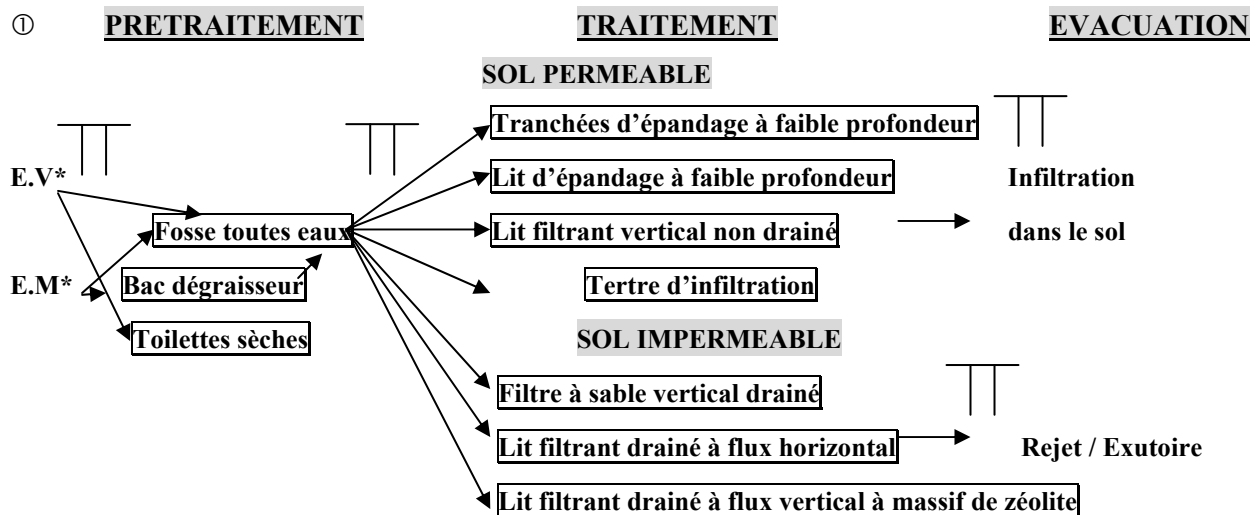


**CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT RETENU**

Compléter l'un des deux schémas (① et ②) ci-dessous en suivant les indications ainsi que le tableau suivant :

-Entourez les éléments utiles ainsi que les ventilations (T T) prévues et placez les pompes éventuelles (⊙ ↗).

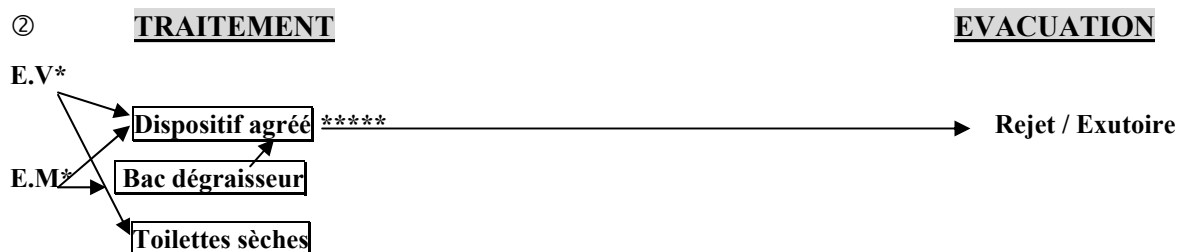
❖ INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL



❖ FILIERES AGREES

Les eaux usées domestiques peuvent être également traitées par des installations composées de dispositifs agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, à l'issue d'une procédure d'évaluation de l'efficacité et des risques que les installations peuvent engendrer directement ou indirectement sur la santé et l'environnement.

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal officiel de la République française par avis conjoint du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de la santé en vue de l'information du consommateur et des opérateurs économiques.



\*E.V (Eaux Vannes = W.C), E.M (Eaux Ménagères = Cuisine, Salle de Bain, Lave-linge, etc.)

❖ INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL Compléter 1 et 2 ou 1, 3 et 6 selon le cas

**1 PRETRAITEMENT**

- **FOSSE TOUTES EAUX** Volume : .....
- **BAC DEGRAISSEUR** Volume : .....
- **PREFILTRE** (intégré à la fosse toutes eaux) Type : .....
- **AUTRE** précisez :..... Volume : .....

**2 TRAITEMENT SUIVI D'UNE DISPERSION DANS LE SOL**

- gravitaire  poste de relevage Volume : .....
- **TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR**
  - répartition : - nombre de drains :.....longueur de drain /tranchée :.....longueur totale de drain :.....
  - largeur de tranchée :..... profondeur de tranchée : .....
- **LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR** surface : .....
- **LIT FILTRANT VERTICAL NON DRAINE** surface : .....
  - répartition : - nombre de drains :..... longueur unitaire :..... longueur totale de drain :.....
- **TERTRE D'INFILTRATION** surface au sommet :..... à la base : .....
  - répartition : - nombre de drains :..... longueur unitaire :..... longueur totale de drain :.....

**3 TRAITEMENT SUIVI D'UN REJET HORS SOL**

- gravitaire  poste de relevage Volume : .....
  - **FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE** surface : ..... -  étanche
    - répartition : - nombre de drains :..... longueur unitaire :..... longueur totale :.....
    - collecte : - nombre de drains :..... longueur unitaire :..... longueur totale :.....
  - **LIT FILTRANT DRAINE A FLUX HORIZONTAL** surface : .....
    - répartition : - nombre de drains :..... longueur totale:..... largeur du front de répartition :.....
  - **LIT FILTRANT DRAINE A FLUX VERTICAL A MASSIF DE ZEOLITE** surface : .....
- (pour 5 pièces principales maximum et avec un volume de fosse toutes eaux de 5 000 litres minimum)

❖ INSTALLATIONS DE FILIERES AGREES Compléter 4, 5 et 6 ou 5 et 6 selon le cas

**4 PRETRAITEMENT**

- **BAC DEGRAISSEUR** Volume : .....
- **AUTRE** précisez :..... Volume : .....

**5 TRAITEMENT**

- gravitaire  poste de relevage Volume : .....
- **DISPOSITIF AGRÉÉ**
  - Nature (joindre la fiche technique) : .....
  - Dimensionnement : .....
  - Numéro d'agrément (joindre une copie du courrier officiel) : .....

**6 EVACUATION**

- **INFILTRATION PAR LE SOL EN PLACE SOUS-JACENT OU JUXTAPOSE AU TRAITEMENT :**
  - Dispositif : .....
  - Dimensionnement : .....
- **REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES POUR L'IRRIGATION SOUTERRAINE (végétation non destinée à la consommation humaine) :**
  - Dimensionnement : .....
- **MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL** ( **AUTORISATION\***  **ETUDE PARTICULIERE\***) :
  - Précisez : .....
- **PUITS D'INFILTRATION** ( **ETUDE HYDROGEOLOGIQUE\***) :
  - Surface totale (latérale et fond) : .....

**INFORMATION SUR L'INSTALLATEUR :**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....

Entreprise adhérente à la Charte du Conseil Général de la Gironde :

Oui       Non

**ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :**

Je m'engage à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux indications énoncées dans ce dossier.

A ..... Le ..... Signature :

**NOTE D'INFORMATION :**

- **L'étude de ce dossier est conjointe à l'instruction du permis de construire.**

**Suite à l'approbation du dossier, le demandeur devra prévenir le service technique au moins 1 mois avant la date prévue des travaux afin de pouvoir réaliser un contrôle de conformité de l'installation durant la réalisation de ceux-ci et avant recouvrement.**

**DIMENSIONS PRECONISEES (pour information)**

Habitation		Installations avec traitement par le sol				Installations avec d'autres dispositifs de traitement	
		Prétraitement		Traitement		Prétraitement	Traitement
Nombre de pièces p <sup>ales</sup>	Nombre d'habitants	Fosse toutes eaux	Bac dégraisseur (facultatif)	Longueur totale de drainage (cas des tranchées) ***	Surface de drainage (filtres, lits filtrants et tertres) ****	Bac dégraisseur (facultatif)	Dispositif agréé
3	1-2	3 m <sup>3</sup>		33 – 48 ml	20 m <sup>2</sup>		
4	3-4	3 m <sup>3</sup>		39 – 64 ml	20 m <sup>2</sup>		
5	5-6	3 m <sup>3</sup>		45 – 80 ml	25 m <sup>2</sup>		
6	7-8	4 m <sup>3</sup>	**	51 – 96 ml	30 m <sup>2</sup>	**	
7	9-10	5 m <sup>3</sup>		57 – 112 ml	35 m <sup>2</sup>		
8	11 et +	6 m <sup>3</sup>		(+06-16ml/ch.suppl.)	(+5m <sup>2</sup> /ch.suppl.)		

\*\* *Volume minimal = 200 L pour la cuisine seule et 500 L pour toutes les eaux ménagères.*

\*\*\* *Longueur maximale d'une tranchée = 30 ml.*

\*\*\*\* *Pour le Tertre d'infiltration uniquement : angle < 30° entre sol et parois à la base.*

\*\*\*\*\* *L'agrément ne dispense pas les fabricants, les vendeurs ou les acheteurs de leur responsabilité et ne comporte aucune garantie. Il n'a pas pour effet de conférer des droits exclusifs à la production ou à la vente.*